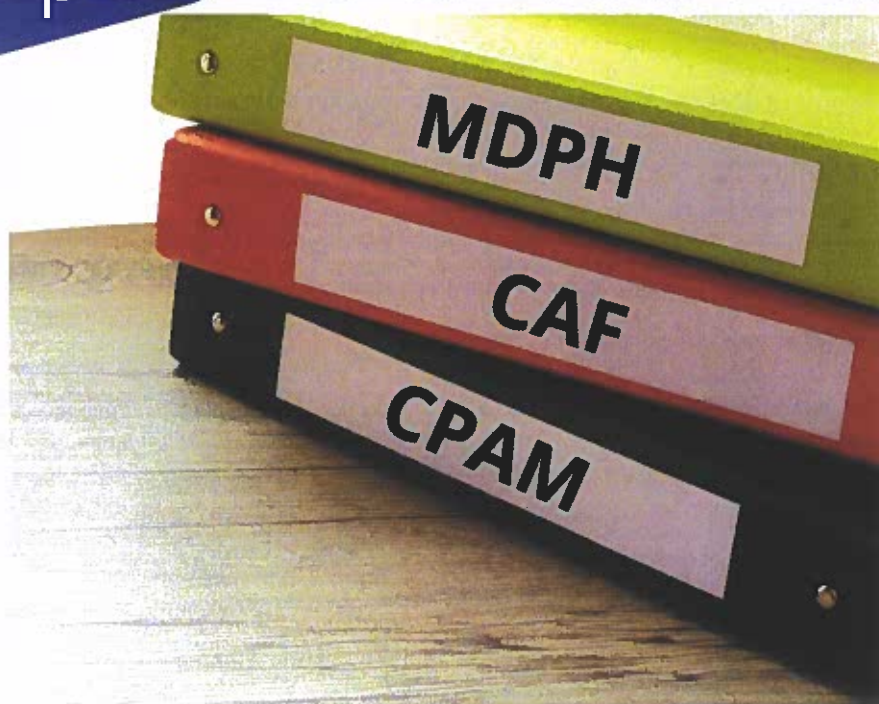




Nos valeurs : ne laisser personne sans aide

Nos missions : accompagner - aider - écouter - conseiller - sensibiliser

Les limites : manque de bénévoles

Besoin : de l'aide est toujours la bienvenue

Activités d'accompagnement

Historique et dénomination

L'APSH (Accompagnement des Personnes en Situation de Handicap) est une association loi de 1901 spécialisée dans l'aide à l'insertion socioprofessionnelle des Personnes en Situation de Handicap active depuis juillet 2024 mais officiellement depuis le 12 décembre 2024. Créée par « Madame Nicole » ancienne correspondante départementale de LADAPT et d'anciens membres bénévoles de ladite association et d'autres personnes sensibles à la question du handicap. L'objectif de cette association s'inscrit dans un projet d'un monde plus inclusif pour les Personnes en Situation de Handicap par l'accompagnement et le plaidoyer.

Accompagnement proposé

L'accompagnement proposé par l'APSH est gratuit et se décline en plusieurs étapes méthodologiques visant à une insertion socioprofessionnelle réussie. De sorte que les personnes aidées et accompagnées puissent servir au mieux de leurs capacités et

s'épanouir dans un environnement professionnel, social et personnel sécurisé qui prend en compte leurs spécificités.

Concrètement, l'accompagnement se décline en quatre étapes dont l'évolution se fait en fonction des personnes accompagnées. Le but visé étant d'abord et avant tout, le bien-être des personnes.

La première étape de l'accompagnement, est celle du décryptage du ou des handicaps. Cette phase consiste à disséquer le ou les handicaps. C'est-à-dire, connaître sa nature première (handicap visible ou invisible), ses manifestations, l'image que les personnes porteuses en ont, de même que leur entourage, les impacts sur leur vie quotidienne, les projections qui en découlent, la place donnée à ce handicap dans le vécu et bien d'autres questions. Le but de ce décryptage est de comprendre la structure de l'handicap en mettant face à face la personne et sa ou ses pathologies. Il s'agit d'ébaucher les éléments nécessaires à un suivi efficace.

La seconde étape consiste à une évaluation des savoir-faire avec en toile de fond cette question : **qu'est-ce-que mon handicap me permet de faire et de ne pas faire ?** Il est question ici d'une mise à jour de ses capacités en prenant en compte sa situation de handicap. Car, il faut noter que le déni dans certains cas empêche les personnes de se rendre compte de certaines évidences. D'où l'importance de la phase de décryptage et l'idée d'une acceptation de son handicap en y faisant face de manière efficace. Cette phase comprend un ensemble d'échanges sur le processus d'orientation vers les structures adaptées.

La troisième étape est celle d'une mise à jour du CV et de la lettre de motivation qui est une suite logique de la seconde. Généralement, il s'agit de rédiger ces deux éléments en fonction des capacités réelles de la personne accompagnée. De sorte que ces personnes puissent bien répondre aux exigences des tâches qui leur seront confiées et qu'aussi, leur environnement de travail puisse leur convenir. Car, force est de constater que les stéréotypes liés à la sous-capacité des personnes en situation de handicap influencent leurs représentations de soi. Ce qui les force à souvent se présenter au même titre que des personnes non-handicapées, en persistant parfois à toujours vouloir mettre en avant certaines capacités qu'elles ne possèdent plus ou pas en fonction de leur handicap.

La quatrième et dernière étape consiste en une mise en relation avec toutes les situations possibles afin que les P.S.H. puissent trouver l'emploi qu'ils recherchent.

En parallèle à ce suivi, nous aidons dans tout ce qui est démarches administratives pour la reconnaissance de droits des personnes en situation d'handicap.

Il s'agit du montage et de l'accompagnement dans la constitution du dossier MDPH pour l'obtention ou l'évaluation de la RQTH (Reconnaissance de Qualité de Travailleur

Handicapé). L'orientation et la mise en contact avec des professionnels de santé, des structures spécialisées.

En gros, nous aidons les personnes dans leurs interactions avec tout l'écosystème d'institutions, de praticiens qui gravitent autour de la prise en charge des personnes en situation d'handicap.

La mise en relation est également importante tant au niveau médical car nous sommes forts de constater une errance médicale très importante, malgré le fait que nous soyons équipés des meilleurs hôpitaux dans la deuxième ville de France.

Les traitements et soins sont loin d'être en adéquation avec les pathologies et les attentes des P.S.H.

Il serait également souhaitable que les médecins généralistes puissent comprendre que nous pouvons les aider et les accompagner à remplir le certificat médical. Nous ne sommes pas des médecins. Seuls des thérapeutes et sociologues sont bénévoles au sein de l'association.

Peuvent-être mises en relation les personnes entre elles, et accompagner nos spécialistes dans leurs démarches.

Profil des personnes accompagnées et rencontrées

L'accompagnement que nous proposons ne se limite pas physiquement aux personnes en situation de handicap et en quête d'emploi. Nous conseillons également des étudiants, des parents en quête de conseils idoines pour leurs enfants, frères, sœurs, ami.e.s et autres. Nous ouvrons également nos portes, à tous ceux et celles qui sont désireux et désireuses d'en savoir plus sur la question des handicaps et donner si nécessaire de leur temps pour aider.

Vie associative et partenariale

Malgré sa jeune existence, l'APSH a su par l'expérience et les contacts de ses membres fondateurs réussir son intégration dans le réseau associatif marseillais.

Nous avons par exemple conclu un partenariat avec la Cité des métiers de Marseille qui a mis à notre disposition ses infrastructures pour la tenue de permanences tous les jours de la semaine, de 09h à 17h.

En parallèle au travail d'orientation et d'information du personnel de la Cité, nous déployons nos activités de conseil et d'accompagnement de personnes en situation d'handicap qui se rendent sur les lieux et qui nous sont envoyés par les conseillers de la Cité.

Cette année l'association s'efforce de s'organiser et de créer de nouveaux partenariats. Le premier étant la Cité des Métiers et nous envisageons la Ville de Marseille, d'autres associations comme Mabrouk, et qui sont adhérentes de la Maison des associations.

Parcours Handicap 13 est prévu pour 2026, CCI également. Attente de réponse de l'AGEFIPH.

Besoins de fonctionnement

L'accompagnement dans les démarches d'insertion socio-professionnelles des personnes en situation d'handicap demande du temps et de l'énergie qui ne peuvent être comblés par le seul bénévolat. Raison pour laquelle, nous avons entamé des demandes de subventions en vue de créer des postes salariés au sein de l'association pour une constante et la pérennisation des activités que nous menons.

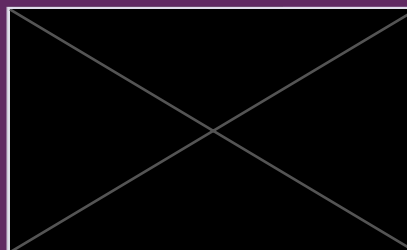
Nous avons besoin de personnes qui veulent partager leurs expériences, apporter un savoir-faire et participer à aider son prochain.

En résumé

Nos activités sont dans un premier temps : le montage du dossier mdph et tout ce qui tourne autour de la partie administrative afin d'aider au mieux les PSH.

L'association offre son aide pour :

- Remplir des dossiers MDPH
- Faire une demande de logement
- Obtenir le DALO
- Obtenir le DAHO
- Gérer l'ASPA-CSS
- Préparer la retraite
- Bénéficier de séances individuelles d'une heure
- Participer à un accompagnement en groupe de deux heures
- Sensibiliser les jeunes de 11 à 25 ans ainsi que les entreprises
- Assister à des groupes de parole
- Aborder des problématiques spécifiques lors de séances de deux heures
- Suivre des séances tous les quinze jours
- Bénéficier d'un accompagnement sur des problématiques spécifiques d'une heure.
- etc.



Nous commençons à proposer des activités autour de la langue française et de l'informatique. Afin de mieux orienter le public sur le type de formation.

Nous commençons à travailler également avec France travail et cap emploi dans le cadre de psmg également de l'orientation.

Ce dont nous sommes le plus fiers : c'est de ne pas rester sans personne à accompagner. C'est environ 250 personnes par an.

la chose à retenir :

les personnes accompagnées m'appellent "madame Nicole" "Fée Nicole" Je dis toujours que je n'ai pas de baguette magique ni des ailes qui poussent dans mon dos mais nous faisons de notre mieux.

plus d'info

06 47 15 47 74 - contact@asso-aphs.fr